



L'an deux mille vingt-deux, le dix sept Mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents: M. R. PLA, MME M.P.SADOURNY GOMEZ, MME.J.BALLANEDA , M. A.GIRBAL, M., L.KLEE, M.Y.MORGEN , MME.V.LEBRETON, M.P.PORTAL MME D.FIGUERES M. X.LOUGARRE, M.BARCELO , M BAIGES

Absents excusés:MME M.GROLET (DIAZ) (procuration à M.PLA) MME. M.P PINEAU (procuration à M.P. SADOURNY-GOMEZ),

Secrétaire de séance: M. L. KLEE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Considérant les sujets traités durant cette séance, afin d'assurer la sérénité des débats, Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée le huis clos pour cette séance de Conseil Municipal. **A l'unanimité, les membres de l'Assemblée accepte cette proposition.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que quelques anomalies ont été notifiées par les services de la Préfecture après envoi des budgets de la Commune :

Budget principal :

-Le besoin net de la section d'investissement est de 367 430,84 € or l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) est de 312 868,00 €

- Une opération d'ordre non équilibrée :

Le 023 : 301 169,66 € (dépenses de fonctionnement) alors qu'au 021 : 0€ recettes investissement // crédits qui ont été injectés au 024 : 301 169,66 € (produits de cessions d'immobilisations) :

Budget annexe caisse des écoles :

Affectation de résultats 2021 : 5640,16 € reportés au R002 contre 6 276,36 € qui auraient dû être reportés.

Monsieur le Maire explique que la secrétaire de Mairie s'est rapprochée des services de la Trésorerie d'Argelès afin de les en informer. Monsieur le Maire précise que le budget primitif 2022 voté a été déclaré oralement insincère et insoutenable par la trésorerie générale d'Argelès.

En effet, la situation financière de la Commune ne permet pas la réalisation des projets fléchés sur l'année 2022. Aussi, le Trésorier a précisé de manière orale qu'il était nécessaire de retravailler le budget primitif, afin que les dépenses inscrites au budget soient en adéquation avec les possibilités d'investissement de la Commune.

Aucune alerte antérieure ne permettait au Conseil Municipal d'anticiper cette situation remettant en cause l'ensemble des projets de la Municipalité.

Considérant le contexte, Monsieur le Maire précise que la Collectivité a immédiatement sollicité l'appui technique de la trésorerie afin que le budget primitif 2022 puisse être retravaillé conjointement avec les services de l'état.

Aussi, un nouveau budget primitif 2022, est présenté à l'Assemblée, après avoir été travaillé en collaboration avec le Trésorier.

A vingt et une heures et trente minutes, après un échange très animé, la majorité des membres du conseil municipal demande la suspension du vote de ce budget rectifié durant 24h, afin de se laisser le temps d'engager une réflexion vu l'ampleur et les conséquences de cette annonce.

Il est ainsi convenu que le budget primitif 2022, serait voté, lors de la séance du lendemain, sous réserve, que la Trésorerie formule l'accord écrit du budget primitif 2022 présenté.

Les membres de l'assemblée précisent qu'ils ne souhaitent en aucun cas , bloquer la mécanique budgétaire qu'ils souhaitent cependant que la Trésorerie s'engage par écrit sur le budget primitif 2022 rectifié.

Quelques membres du conseil municipal demandent un vote immédiat du budget primitif 2022.

Monsieur le Maire décide une suspension de la séance et une poursuite de séance, le Mercredi 18 Mai 2022, à 18H30.

Par ailleurs, il est fortement souhaité une séance de travail avec les acteurs concernés (DDFIP : trésorerie générale d'Argelès, avocat de la commune...) consacrée à l'élaboration d'une suite pertinente pour sortir de cette situation.

Enfin, l'instauration d'un audit financier interne pour constater la situation et chercher à y remédier semble indispensable. De même que la nécessité de faire travailler les commissions ad-hoc, en amont, pour recueillir leurs avis.

Dans un deuxième temps, après régularisation de la situation comptable, il conviendrait de reformuler l'ensemble des projets communaux afin qu'ils soient en harmonie avec les ressources financières de la commune. Cela concerne notamment la révision du PLU, l'implantation de la nouvelle mairie, le développement des écoles et l'animation culturelle.

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par les membres du conseil, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068): **367 430.84 €**

Ligne 002:

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002): **243 692,59 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

En présence de M. Christophe CHAMBON et M. Jean Marc BRUYERE le budget primitif a donc été présenté :

LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022:

Budget Principal:

Fonctionnement: Dépenses.

Chapitres	Crédits votés
011 charges à caractère général	369 399,73 €
012 charges de personnel et frais assimilés	689 730,00 €
014 atténuations de produits	4656,00 €
65 autre charge de gestion courante	140 00,00 €
66 charges financières	75 000,00 €
67 charges exceptionnelles	1000,00 €
023 virement à la section d'investissement	267 631,86 €

Fonctionnement: Recettes.

Chapitres	Crédits votés
70 produits services	100 800,00 €
73 impôts et taxes	804 925,00 €
74 dotations et participations	374 000,00 €
75 autres produits et gestion courante	19 000,00 €
77 produits exceptionnels	5 000 €
R002 résultat reporté	243 692,59 €

Accord par 7 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions et 0 refus de voix

La séance se poursuit le jeudi dix-huit mai, deux mille vingt-deux, à dix huit heures et trente minutes.

Présents: M. R. PLA, MME M.P.SADOURNY GOMEZ, MME.J.BALLANEDA , M. A.GIRBAL, M., L.KLEE, M.Y.MORGEN ,M. M.P.PINEAU, MME.V.LEBRETON, M.P.PORTAL MME D.FIGUERES M. X.LOUGARRE, M.BARCELO , M BAIGES

Ainsi que Messieurs CHAMBON et BRUYERE de la DDFIP.

Absents excusés:MME M.GROLET (DIAZ) (procuration à M.PLA) , M BARCELO (procuration à M.L.KLEE), MME V.LEBRETON (procuration à M.P. SADOURNY-GOMEZ)

Secrétaire de séance: M. L. KLEE

Monsieur le Maire rappelle que pour résumer la situation, la DDFIP a rejeté le budget primitif 2022 voté le jeudi vingt quatre mars deux mille vingt deux car il était insincère et non soutenable. En effet, le taux d'endettement de la commune était trop élevé pour imaginer poursuivre les investissements prévus. En effet, la Commune se serait trouvée dans l'incapacité de rembourser les échéances desdits emprunts. L'ensemble des projets hormis l'extension de l'école maternelle, à savoir la cantine et la salle de motricité ont donc été différés.

Monsieur le Maire a présenté cette situation lors du conseil municipal, en date du dix-sept mai de l'an deux mille vingt deux ,pour ensuite, proposer un budget primitif 2022, **rectifié**.

LE VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

Reports:

Pour Rappel: Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure: **-140 858.28 €**

Pour Rappel: Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure:

445 460.88€

Soldes d'exécution : Un solde d'exécution de la section d'investissement de: **-172 010.42 €**

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de: **165 662.55 €**

Restes à réaliser: Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser:

En dépenses pour un montant de: **522 339.28 €**

En recettes pour un montant de: **467 777.14 €**

Besoin net de la section d'investissement: Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à: **367 430.84 €**

Investissement: Dépenses:

Chapitres	Crédits votés
21 immobilisations corporelles	547 665,95 € + 522 339,28 € Restes à réaliser 1 070 005,23 €
16 emprunts et dettes assimilées	262 021,91 €
D001 solde d'exécution négatif reporté	312 868,70 €

Investissement: Recettes:

Chapitres	Crédits votés
13 subventions d'investissement	467 777,14 € restes à réaliser
16 emprunts et dettes assimilées	450 000,00 €
10 dotations et fonds divers	92 056,00 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	367 430,84 €
021 virement de la section de fonctionnement	267 631,86 €

Accord par 7 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions et 0 refus de voix

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'AIDE FINANCIÈRE A L'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DES PO

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet d'extension de l'école maternelle, une demande d'aides financières à l'investissement peut être sollicitée auprès de la Caisse des Allocations Familiales des PO.

Cette demande s'inscrit dans le domaine d'intervention «enfance et jeunesse» visant à intégrer le parcours éducatif des enfants de 3 ans à 11 ans en:

- poursuivant une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Ce cofinancement peut avoir lieu à hauteur de 500 € par place existante (agrément jeunesse et sport) et 1000 € par place nouvellement créée, le plafond d'intervention étant de 150 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée un courrier de Monsieur VILA Francis formulant le souhait de développer sur ses terrains agricoles, au lieu dits les Camamilles (en bordure de Commune), un projet de parc photovoltaïque. Sous un format ferme au sol, ou bien, agrivoltaïque.

Le projet présenté met en évidence les avantages pour le propriétaire terrien ainsi que la Communauté des Communes, cependant, il ne détaille pas la plus-value que ce type de projet pourrait apporter à la Commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose que des informations complémentaires soient demandées, au porteur de projet, afin que les membres du conseil municipal puissent délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.